



la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #33

Cette newsletter vous intéresse merci conseiller à vos amis de s'y abonner ou nous transmettre leurs e-mails pour que nous leur fassions nous même la suggestion.

DE L'OBLIGATION DE LA VACCINATION

Question – On m'a dit que la vaccination a beaucoup d'inconvénients et que, tout compte fait, il vaut mieux s'en dispenser. Quel est l'avis du Rav sur cette question ?

Réponse : La Thora ne parle pas explicitement de ce problème mais prescrit de suivre l'avis des médecins : "Assurément, il (celui qui a été blessé) ira se faire soigner" (Ex. XXI, 29). Lorsqu'ils sont d'opinions divergentes, "Chaque cas sera décidé selon l'opinion de la majorité" (Ex. XXIII, 02). La vaccination est donc une obligation d'ordre rabbinique puisque la majorité des médecins est en sa faveur. Ce qui suit a pour but d'illustrer ce fait. Reprenons les arguments des détracteurs de la vaccination pour les récuser un par un.

1. La vaccination a porté préjudice à de nombreux enfants - Non, cela est rarissime, tout traitement a ses risques, au médecin de peser le pour et le contre.
2. Elle crée la maladie – On peut prendre un risque minime pour éviter dans l'avenir un grand danger évident ("Tiféret Israël" sur Traité "Yoma" Chapitre VIII, °3), principe qui inspire la médecine préventive.
3. Les médecins favorisent la commercialisation des médicaments – Diffamation pure et simple ! D'ailleurs ils ne tireraient aucun avantage de ce comportement. En

revanche, les charlatans ont tout à gagner à pousser à la consommation des médicaments qu'ils prescrivent.

4. Le mieux est d'avoir un comportement "naturel" – Oui, tant qu'il n'est pas rétrograde et qu'il reste encore viable.

5. Les parents sont seuls responsables de leurs enfants – Non. Dieu et même la société la plus libérale peuvent leur dicter leurs conditions, surtout dans les domaines où le simple particulier se montre irresponsable, interdire l'usage de la drogue ou retirer un enfant à ses parents, par exemple. Un enfant atteint de polio, est un danger potentiel pour ceux qui n'ont pas encore été vaccinés. Pour ne pas s'exposer à une épidémie, la société a le "droit", au sens juridique du mot, de se protéger (cf. Harav Shafran, "Réfoua Oumishpat" I, 79). Les études statistiques montrent que lorsqu'une catégorie de la population n'est plus vaccinée, elle voit sa mortalité augmenter du fait de la réapparition de la maladie contre laquelle elle n'a pas été immunisée.

6. Dans le corps, il y a des "courants" protecteurs que la vaccination contrarie – Aucun appareil électronique n'a décelé l'existence de ces "courants", fruit de l'imagination.

7. De nombreuses études scientifiques prouvent que la vaccination est nocive – L'inverse est aussi vrai ; on suit alors l'opinion du plus grand nombre. D'ailleurs, les "études scientifiques" en question doivent être soumises à la contre-épreuve pour ne pas être de simples suppositions.

8. La vaccination n'a rien apporté à l'humanité – Affabulations ! Elle a enrayé les maladies contagieuses les plus graves touchant le foie ou les méninges, par exemple. La liste de ces terribles maladies est interminable.

9. Si de nombreuses maladies ont disparu c'est grâce à une "évolution génétique" puisque certaines d'entre elles tendaient à disparaître avant la découverte des vaccins – L'hygiène est à l'origine de ce déclin mais elle ne suffit pas ; à preuve, lorsqu'un pays, où l'hygiène fait partie des mœurs, ne vaccine pas contre une maladie déterminée, il voit la maladie en question refaire son apparition, avec toutes ses implications.

10. De nombreux enfants ne sont pas vaccinés ; pourtant, il ne leur arrive rien – Parce qu'ils sont protégés par ceux qui le sont. Mais si une maladie contagieuse, enrayée jusque là, vient à se déclarer, elle touchera d'abord ceux qui ne se sont pas prémunis. En Israël, dans des situations de ce genre, les rabbins ont été les premiers à ordonner la vaccination chez ceux qui s'y opposaient par principe.

11. Le vaccin contre la rougeole entraîne une augmentation du taux d'autisme et autres troubles de ce genre – Une étude statistique sur cette question n'a dévoilé aucune relation de cause à effet. Parfois, un pourcentage "plus élevé" a pour origine une différence dans la méthode d'approche.

12. Certaines substances peuvent être nocives ou même cancérigènes – Non. Les techniques de vaccination sont extrêmement étendues et sont soumises à des améliorations et à des examens permanents ; parfois l'emploi d'un vaccin déterminé peut être interdit.

13. Un jour ou l'autre, il s'avèrera peut-être que la vaccination est extrêmement préjudiciable – Ce genre d'arguments interdit tout progrès technique, médical, en particulier ; or, répétons-le, les médecins ont reçu de Dieu l'autorisation d'exercer leur art et les chercheurs font tout leur possible pour éviter ce risque (cf. "Olat Réiya" I, 390).

14. Certaines substances chimiques sont connues pour être toxiques – Oui mais en quantité infiniment moindre que dans bien des aliments consommés par les nourrissons.

15. Pourquoi ne pas attendre que le bébé ait plus d'un an et se fortifie ? – Non. Généralement, les maladies contagieuses touchent surtout ceux de moins d'un an.

16. La vaccination peut avoir des effets secondaires, souvent effrayants – Ils sont bien connus, signalés, passagers et traités préventivement.

17. Chez certains enfants vaccinés contre la jaunisse, des signes d'autisme ou de diabète peuvent se manifester – Là encore, il n'y a pas relation de cause à effet,

mais des cas fortuits. Sur plusieurs centaines de milliers d'enfants vaccinés, certains souffriront toujours d'une maladie qui se serait déclarée sans la vaccination.

18. Dans notre pays, il n'y a pas d'épidémie. Pourquoi prévenir un risque lointain ? - Il n'y en a pas grâce à la vaccination ; néanmoins, des gens qui viennent de l'étranger peuvent être porteurs de maladies contagieuses.

19. La vaccination affaiblit le système immunologique naturel du bébé – C'est ce que prétendent certaines théories qui ne reposent sur aucune base scientifique ou sur le bon-sens. L'immunisation ne date pas d'hier. Des animaux ou des gens qui vivent dans des conditions hostiles, terre contenant des substances toxiques, par exemple, se sont progressivement immunisés.

20. Qu'on le veuille ou non, la vaccination est préjudiciable – Pas plus que les autres formes d'interventions humaines visant à la guérison ; d'où la prière : "Guéris-nous, Eternel, et nous serons guéris" ('Amida'). Lorsqu'elle passe par l'homme, elle pose la problématique du pour et du contre.

En conclusion, la vaccination est un acquis irréversible ; on doit suivre les prescriptions de la médecine conventionnelle, ce que la loi rabbinique a érigé en obligation ; les médecins, créés "A l'image de Dieu" (Gen. I, 17 et passim ; à l'image que Dieu avait de l'homme avant de l'avoir créé), sont eux aussi des envoyés de Dieu.

Avec nos remerciements à Alice Sikli et Anne Marie Geller.

Il peut arriver que contre notre volonté, nous envoyions de nouveau cette newsletter à quelqu'un qui ne veut pas ou plus la recevoir. Veuillez nous en excuser par avance, et nous le signaler immédiatement, nous mettrons tout en oeuvre pour que cette erreur ne se renouvelle plus. Merci pour votre indulgence.



Yechiva Ateret Jerusalem B.P. 1076 Jerusalem 91009 Tel : 02-6284101 Fax : 026261528
www.ateret.org.il Inscription et contact: mororly@bezeqint.net

